



ACADÉMIE DE MAYOTTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Mamoudzou, le 9 février 2021

L'IA-IPR EVS

à

Mesdames et Messieurs les Conseillers principaux
d'éducation (CPE)
s/c de Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement

Pôle pédagogique
2nd degré

Affaire suivie par :
Christelle CHARRIER
IA-IPR EVS

Téléphone :
02 69 61 10 24
06 39 29 45 12
Télécopie :
02 69 61 88 34

Courriel :
IA-IPR.EVS@ac-mayotte.fr

Adresse :
BP 76
97 600 MAMOUZOU

Objet : note de liaison relative à l'appui des CPE dans la mise en œuvre de la continuité pédagogique

La mise en œuvre de la continuité pédagogique conduit à envisager de nouvelles modalités d'organisation et de fonctionnement pour les CPE et les équipes de vie scolaire, l'enjeu étant de maintenir le lien au sein des équipes ainsi qu'avec les élèves et leurs familles.

Un équilibre est à rechercher en concertation avec les équipes de direction entre les activités qui ne peuvent être conduites autrement qu'en présentiel et celles qui peuvent faire l'objet d'un télétravail.

1. En présentiel

Les CPE et les équipes de vie scolaire peuvent être mobilisés, en jauge réduite, en fonction des besoins afin de :

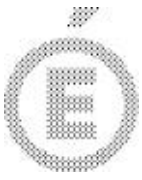
- organiser et participer à la reprographie des pochettes pédagogiques élaborées par les enseignants ;
- planifier leur distribution dans le respect des gestes barrière, en évitant tout attroupement et en limitant le brassage ;
- assurer l'accueil des élèves amenés à se rendre au sein de l'établissement pour finaliser leur démarche sur Parcoursup ;
- faire un point régulier avec les professeurs principaux, ceci afin de pouvoir maintenir le lien avec les élèves les plus vulnérables.

2. Dans le cadre du télétravail

Les CPE peuvent :

- assurer des permanences téléphoniques dans le cadre d'un transfert d'appels ;
- procéder à un traitement statistique des absences à partir de l'application Pronote afin d'envisager des actions de prévention et de remédiation ;
- conduire une réflexion autour des outils utilisés au quotidien au sein de l'équipe de vie scolaire : plannings, fiches de poste, fiche d'évaluation des AED, courrier type (ex. demande d'autorisation d'absence, convocation/élève, document de retour en classe, fiche "carnet oublié"), etc ;

Pour celles et ceux qui souhaiteraient pouvoir travailler ensemble, le lien ci-dessous permet la programmation de réunions à distance : <https://visio-agents.education.fr/>. Un tutoriel est joint à la présente note.



Ces différents axes de travail sont l'occasion de revisiter les textes de référence (missions des CPE, programmes d'enseignement au collège et au lycée, sanctions, harcèlement, laïcité, climat scolaire, parcours éducatifs, etc.) disponibles sur le [site du ministère de l'Éducation nationale](#) et sur [Eduscol](#).

Le site EVS réalisé par le pôle ressource vie scolaire (PRVS) offre la possibilité à celles et ceux qui le souhaitent de [contribuer](#), l'enjeu étant d'enrichir les ressources d'ores et déjà mises en ligne.

Christelle CHARRIER